



On s'abonne :
 A LYON, rue St-Domi-
 nique, n° 10 ;
 A PARIS, chez M. Alex.
 MESSIER, libraire,
 place de la Bourse.

LE PRÉCURSEUR,

Le prix
 de l'abonnement
 est de :
 16 fr. pour trois mois ;
 31 fr. pour six mois ;
 et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 10 SEPTEMBRE 1828.

Des jésuites français demandent un asile en Savoie, et sur cette terre toute imbue de leurs doctrines, sur cette terre dont les maîtres sont chaque jour encensés par eux, ils ne peuvent trouver permission de s'établir. D'autres jésuites français vont transporter leurs colléges sur une terre de domination britannique, l'île de Guernesey, et à l'autorisation qu'ils réclament, on répond qu'ils peuvent demeurer suivant la loi et la liberté du pays. Qu'y auraient-ils à craindre ? il y a peu d'années l'*alien-bill* aurait pu leur être appliqué. Mais grâce aux progrès des idées libérales, l'Angleterre est un lieu de refuge à l'abri des caprices du pouvoir, et le père Loriquet peut y demeurer à côté de Mina. La différence de ces réceptions en Savoie et dans une île anglaise est facile à expliquer. Comme il dépendait entièrement du gouvernement de Charles-Félix d'empêcher ou de permettre les établissements des jésuites français sur la frontière, l'autorisation qu'il aurait donnée aurait pu déplaire au gouvernement français dont elle aurait tendu à paralyser les mesures. Au contraire, le gouvernement anglais n'a rien à permettre ni à refuser ; il ne pouvait que dire : *La loi du pays n'empêche pas.*

Les jésuites seront pourtant obligés de convenir que la liberté est bonne à quelque chose !

La Gazette pose en fait que le nombre des écrits dans lesquels les jésuites sont loués, justifiés et défendus, est à celui des pamphlets qui les ont attaqués et outragés comme dix est à un. Comment, après un tel aveu, la Gazette ose-t-elle déclamer contre la presse qui a fourni aux siens un si grand moyen de défense ? N'y a-t-il pas dans une telle conduite une monstrueuse ingratitude ? La presse, à la vérité, a bien fourni ses armes aux ennemis des jésuites ; mais ils en ont fait un usage dix fois moindre. Pourtant, nous en conviendrons ; c'est la presse qui a tué les jésuites. Mais comment le même instrument employé avec profusion par ceux-ci, est-il resté pour eux insuffisant, et a-t-il été si utile à ceux-là, qui pourtant n'en ont fait qu'un si sobre emploi ? C'est que la puissance de la presse ne réside pas en elle-même : c'est celle de la raison générale, de la conscience publique, de la vérité enfin. Quand la presse en proclame les accents, sa voix est toute puissante. Au contraire, elle n'a point d'action sur les esprits, quand elle ne tient pas le langage qui seul peut les toucher. Les jésuites ne peuvent donc que s'en prendre à eux-mêmes si l'opinion publique a donné gain de cause à leurs adversaires. Ils ont plaidé dix fois plus long-tems ; mais ils n'ont pas dit ce qui pouvait convaincre le juge.

M. Buisson, de Lyon, âgé de 21 ans, vient de remporter au CONCOURS, sur quatre prix qu'a distribués l'école de pharmacie de Paris, trois médailles d'or et une d'argent. Depuis la fondation de cette école, qui est très-ancienne, jamais élève n'avait obtenu un succès aussi grand que celui que vient d'avoir notre jeune compatriote. Nous aimons à signaler à l'attention publique les jeunes gens qui, par un début aussi heureux dans la carrière des sciences, donnent à leurs concitoyens au milieu desquels ils doivent se fixer au jour des garanties certaines d'une solide instruction.

— Les lettres de Toolon annoncent qu'avant de quitter la Morée, Ibrahim-Pacha achève de la dévaster en brûlant et en détruisant les forêts qui l'ombrageaient.

— On lit dans une lettre écrite de l'île Maurice, en date du 2 mai dernier :

« L'*Alexander*, allant à Londres, a mis hier à la voile. Ce navire, qui n'a fait ici qu'une relâche de trois jours, vient de Ceylan, où il a pris Hudson Lowe, qui a quitté son commandement. L'accueil que ce général a reçu dans notre colonie, et les adieux qui lui ont été faits par la foale qui s'est portée sur son passage, n'ont pas dû le flatter. Il a été accompagné par une saive de huées jusqu'au lieu de l'embarquement : *Canaille, misérable, assassin, bourreau*, sont les mots qui ont dû flatter le plus agréablement ses oreilles, car plusieurs personnes criaient qu'il fallait le jeter à l'eau. L'indignation était portée au plus haut degré, et il ne savait plus quelle contenance tenir lorsqu'enfin il est parvenu à son canot. »

Son Excellence le ministre du commerce et des manufactures a adressé aux chambres de commerce des villes maritimes la circulaire suivante :

Paris, 30 août 1828.

Messieurs, le gouvernement du roi a reçu l'avis, sous la date du 5 juillet dernier, que les approvisionnements en farine de froment étaient, à cette époque, sur le point de manquer à la Guadeloupe.

Je m'empresse, Messieurs, de porter cet avis à votre connaissance, et j'ajoute, pour en compléter l'objet, que l'exportation des farines expédiées de nos ports pour cette colonie, pendant le même mois de juillet, a été de 538,000 kil.

Veillez, je vous prie, donner à cette communication toute la publicité que comporte son objet. Recevez, etc. *Signé A. ST-CRICQ.*

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 10 septembre 1828.

Monsieur,

Connaissant depuis long-tems, et dans leurs plus petits détails, les procédés et instrumens à employer pour creuser des puits-forés ou artésiens, permettez que je vienne, par la voie de votre estimable journal, en proposer la communication à celui des pompiers de cette ville qui voudra s'obliger à en creuser deux dans les lieux que je lui indiquerai, sous la seule condition que, s'il ne réussit pas, je ne lui payerai que les frais qu'il aura faits pour la confection des outils nécessaires, les quels, en ce cas, me resteront ; et que, s'il réussit, comme je n'en doute pas, la connaissance que je lui aurai donnée de ces procédés et instrumens, lui sera un dédommagement plus que suffisant de ses peines et de ses dépenses, quelles qu'elles soient.

Je n'ai sans doute pas besoin, Monsieur, de faire sentir ici de quelle importante utilité peuvent être ces puits ou plutôt ces fontaines dans les pays de plaines qui nous avoisinent et qui sont privés d'eaux courantes et jaillissantes : les avantages en sont tels qu'il n'est pas un propriétaire qui ne s'empresse d'en avoir au moins une dans ses fouds. Le pompier qui aura établi les miennes avec succès, est donc d'avance bien assuré d'avoir plus d'occupation qu'il ne lui en faudra pour faire une brillante et rapide fortune.

Veillez, Monsieur, recevoir, etc.

Un de vos abonnés.

P. S. Le pompier qui acceptera ma proposition voudra bien me donner son adresse par la voie de votre journal.

Le 22 mai 1827, le corps d'une jeune fille assassinée fut trouvé sur les rives de l'Azergues, près

de la commune de Lamure. Le costume de la victime semblait indiquer qu'elle était du Charrolois, toutefois, rien ne put faire découvrir son nom, ni fixer les soupçons sur le meurtrier. Aucun témoin n'avait vu commettre l'attentat. Seulement on avait rencontré près du lieu et à l'heure où il pouvait avoir été commis un homme que l'on soupçonna être l'auteur du crime. Plusieurs mois seulement après, on pensa que le meurtrier était un nommé Poloce, matelassier, demeurant à Trévoux, mais que sa profession obligeait de parcourir souvent les montagnes du Beaujolais. On crut avoir acquis la certitude qu'il était en effet l'homme qui avait été rencontré au moment du crime. On rapprocha des circonstances. Elles firent penser que la fille assassinée pourrait bien être une fille Sandard, et plus tard, une autre jeune fille nommée Pierrette Dard, que l'on sut avoir eu des rapports avec Poloce. Ce dernier fut arrêté, et une triple procédure s'instruisit à Trévoux, à Villefranche et à Lyon. Elle a eu pour résultat de faire connaître que les filles Sandard et Dard vivaient encore ; mais on n'en persista pas moins à penser que Poloce était le meurtrier de la victime inconnue. C'est dans ces circonstances qu'un acte d'accusation a été dressé contre lui, et par suite, Poloce a paru lundi dernier devant la cour d'assises du Rhône. Là, des charges très-raves s'élevèrent contre l'accusé. M^e Boissieux le jeune son défenseur, les a réfutées avec beaucoup d'énergie et de chaleur. Le jury, à la majorité de sept contre cinq, se déclara pour la culpabilité. La cour qui fut appelée à délibérer, adopta l'avis de la minorité. En conséquence Poloce fut acquitté.

— Demain jeudi, la cour d'assises s'occupera de l'affaire du nommé Dumas, ancien secrétaire de la mairie de Trévoux. Quoique nous ayons déjà parlé de l'accusation portée contre cet homme, il est d'autant plus à propos d'en retracer les circonstances, qu'il est possible que la cour d'assises du Rhône croie n'avoir pas à faire recommencer les débats du procès, mais seulement à statuer sur le verdict du jury de Bourg, d'après les faits suivans :

Le nombre des passeports délivrés par la mairie de Trévoux s'élève ordinairement à 60 par année. En peu d'années ce nombre prit un accroissement progressif et dépassa bientôt celui de 120, 140 et 180.

Cette progression attira les regards de la police. On découvrit bientôt que la plus grande partie de ces passeports était délivrée irrégulièrement à des vagabonds, des repris de justice, des forçats libérés, des gens en surveillance qui venaient s'en munir à Trévoux de toutes les parties de la France, et que le sieur Dumas, secrétaire de la mairie, en faisait un trafic ouvert.

Dans le nombre des malfaiteurs qui se sont ainsi munis de papiers, on cite le voleur Piot, auteur du vol commis chez M. Beup ; la fille Rosalie, concubine de Piot, et le sieur Martin Dufay, placé sous la propre surveillance du maire de Trévoux, qui, à l'aide du passeport par lui obtenu, quitta cette ville, alla dans le département de Saône-et-Loire, y commit un vol et se fit remettre en prison.

Le trafic criminel exercé par le sieur Dumas était couvert des dehors d'un zèle politico-religieux des plus fervens. Par là, il avait gagné la confiance aveugle du maire, M. Raffin. Il en était le factotum en même tems que l'agent et l'espion du petit club des apostoliques de Trévoux. Il paraît que M. Raffin signait sans examen tout ce que lui présentait son secrétaire.

Tels sont les faits qui ont fait mettre en accusation le sieur Dumas devant la cour d'assises de Bourg.

On sait que là de nombreux témoins furent produits, amenés en partie de toutes les prisons et bagnes du royaume.

Après d'assez longs débats, la question fut posée en ces termes :

« Dumas est-il coupable d'avoir, en sa qualité de secrétaire de la mairie de Trévoux, reçu de l'argent pour délivrer des passeports ? »

Le jury dit oui à l'unanimité.

Mais alors une grave question s'éleva sur l'application de la peine. Dumas prétendit qu'on ne pouvait le considérer ni comme fonctionnaire, ni comme agent ou préposé d'une administration. Il échappait ainsi à la loi qu'on invoquait contre lui.

Cette défense fut accueillie ; Dumas fut absous par un arrêt qui a depuis été cassé, et la cause fut renvoyée devant la cour d'assises de Lyon.

Cessons maintenant de nous occuper de cet homme sur le sort duquel la justice va prononcer, et voyons cette affaire sous un autre rapport.

On sait quel moyen de vexations la délivrance des passeports n'a cessé de fournir à une police tracassière. Le scandale des refus, des inquisitions et des signes secrets est présent à toutes les mémoires. Hé bien ! à quoi sert donc cette servitude si pesante ! L'affaire Dumas montre combien il est facile à un malfaiteur de se munir d'un passeport. Qu'il y ait constamment une des quarante-quatre mille municipalités du royaume dans le cas où celle de Trévoux a été si long-temps placée, et voilà tous les voleurs qui s'entendent à merveille d'une extrémité de la France à l'autre, parfaitement instruits du lieu où ils doivent s'adresser, et voyageant aussi bien en règle que le plus paisible citoyen !

La seconde réflexion qui naît de cette affaire, concerne le maire de Trévoux. Certes, nous sommes loin de douter qu'il n'ait gémi le premier des funestes résultats de sa confiance dans le sieur Dumas. Mais enfin on ne peut nier qu'il ne soit coupable d'une négligence impardonnable pour un fonctionnaire. Et cependant M. Raffin est un des administrateurs que le dernier ministère protégeait de toute son influence, et maintenant malgré toutes les réclamations. Mais M. Raffin était zélé aux élections ; il votait bien et faisait bien voter. Il avait mérité toute l'estime de M. Dudon.

Sous la mairie de M. Raffin, plusieurs personnes domiciliées à Trévoux, eurent besoin de certificats d'opinions monarchiques et religieuses. On sait que naguère ces pièces étaient indispensables pour être nommé à la moindre fonction. Mais ces personnes étaient tout simplement d'honnêtes gens, obéissant aux lois et ne figurant point dans les clubs congréganistes. En conséquence, la conscience de M. le maire lui prescrivit de refuser les certificats demandés. Mais en revanche il a pourvu son secrétaire Dumas d'une attestation fort bienveillante en ce genre ; et Dumas a eu soin de la produire dans son procès, ainsi que celles que lui ont délivrées M. le curé et M. le maire de Monbrison, sa ville natale !

MULHOUSE, 7 septembre 1828.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Le roi sera à Mulhouse demain matin, et doit en repartir le soir, après avoir visité les principaux établissements industriels. Cependant on espère que S. M. voudra bien y prolonger son séjour jusqu'au lendemain. Le roi descend chez M. Mathieu Dollfus, propriétaire d'une des magnifiques maisons du Quartier-Neuf, et associé de la maison Dollfus, Miég et C^e.

Toute la population de Mulhouse et des environs est en mouvement pour recevoir dignement S. M., qui pourra s'assurer elle-même de la position malheureuse de cette intéressante contrée, des tristes effets de la stagnation du commerce et des suites de la crise qui vient de peser particulièrement sur l'industrie de la fabrication des toiles peintes. On ne doute pas de l'intérêt que le roi daignera y prendre, et on nous assure qu'à cette occasion, MM. Dollfus, Miég et C^e ont fait graver un rouleau allégorique qu'on fera travailler en présence de S. M., et dont le dessin représente l'industrie souffrante soutenue par le roi de France.

« Les ministres ont annoncé que des mesures seraient proposées à la prochaine législature pour venir au secours des propriétaires de vignobles de France. Trop souvent des promesses ont été faites sans avoir été réalisées. Les propriétaires ne doivent compter que sur la justice de leur cause et leur persévérance à réclamer contre le système doublement vicieux des douanes et des impôts indirects sur les boissons. Nous voyons avec plaisir que les hommes qui ont, de cette année, les premiers élevé leur voix en faveur d'un intérêt si général, et dans lequel notre département se trouve si gravement compromis, poursuivent avec constance la tâche honorable que leur dévouement s'est imposée. Nous savons qu'en ce moment une assemblée du comité des propriétaires de vignes de la Gironde va avoir lieu, et le mémoire présenté à la session dernière nous est un sûr garant que les réfutations des discours de LL. EEx. les ministres des finances et du commerce ne manqueront ni de force ni de vérité. Il nous semble, au milieu des puissans moyens que MM. les propriétaires ne négligeront pas de faire valoir, qu'il peut être posé un dilemme victorieux de tous les sophismes du pouvoir et de l'intérêt particulier : ou les vignobles doivent être affranchis d'un droit de consommation qui frappe exclusivement leurs produits, ou tous les produits du pays doivent être atteints d'un droit de la même nature. Sous le régime constitutionnel, il n'y a aucun motif légal de créer entre les productions de l'agriculture et de l'industrie un système d'inégalité et de privilège qui n'existe plus entre les citoyens. Nous reviendrons sur cette question dans un prochain article. Aujourd'hui nous devons nous borner à fixer l'attention des propriétaires sur la nécessité de continuer des réclamations qui doivent triompher de toutes les difficultés que l'intérêt particulier et la mauvaise foi peuvent seuls élever. »

— Hier matin, vers les huit heures, au moment où le 48^e régiment revenait de faire l'exercice aux Quinconces, un cheval attelé à un cabriolet qui séjournait sur les fossés de l'Intendance, fut effrayé par la musique et se cabra. Le propriétaire descendit aussitôt pour retenir son cheval, mais il fut entraîné lui-même jusque sur le magasin de M. Thevenin, marchand tailleur, au coin de la rue du Jardin. Malgré les efforts que le maître du cheval fit pour le retenir, il ne put empêcher, après avoir été frappé fortement à la poitrine par le brancard, que trois grands carreaux de vitre et une glace de magasin ne fussent brisés.

Une pauvre marchande de moules a été entraînée par le cabriolet, et a reçu de fortes contusions.

PARIS, 8 SEPTEMBRE 1828.

On écrit de Metz, 4 septembre :

« Le roi, après avoir entendu la messe dans la chapelle de la préfecture, est monté à cheval à onze heures, et s'est rendu, accompagné de M. le Dauphin, et suivi d'un nombreux et brillant état-major, à l'île Chambrière, où s'exécutent les exercices du polygone. Là, sur une estrade élevée, on avait dressé une tente de la plus grande élégance, ornée de fleurs, de verdure et de faisceaux d'armes. Sur le devant, à droite et à gauche des armes de France, on avait écrit avec des fleurs ces mots : *Trociadero et Navarin*. De chaque côté du polygone, on remarquait deux trophées magnifiques, formés d'armes et de drapeaux, et surmontés des insignes des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

« Dans la plaine du polygone étaient rangés en bataille les régimens d'infanterie et de cavalerie qui composent la garnison. S. M., après les avoir passés en revue, est venue se placer sous la tente, et alors ont commencé les manœuvres d'infanterie.

« Après ces manœuvres, exécutées avec ensemble et précision, le signal pour les exercices du polygone a été donné. Aussitôt a commencé un feu soutenu des batteries de siège et des batteries de campagne. Le tonneau a été touché, et un grand nombre de blancs ont été abattus. L'artillerie à pied, organisée d'après le nouveau mode, a rivalisé de célérité et d'adresse avec l'artillerie à cheval.

« S. M., avant le défilé des troupes, a voulu donner elle-même des gratifications aux artilleurs qui s'étaient distingués par leur adresse. Ils ont été amenés, par les chefs de chaque corps, sur l'estrade qu'occupait le roi, et récompensés, à la vue des troupes, non-seulement par la munificence royale, mais encore par des paroles pleines de bonté et d'intérêt. Après le défilé, le roi est remonté à cheval, et est passé devant les deux gradins élevés à droite

et à gauche du pavillon, où étaient placées les dames de la ville, dont la présence embellissait cette fête militaire, que favorisait le plus beau temps. S. M. a répondu par le salut le plus gracieux à leurs acclamations, que répétait la foule qui les entourait. Le roi a été alors conduit vers un des bras de la Moselle, qu'il fallait passer pour se rendre à l'arsenal. En moins d'un quart-d'heure, les troupes de l'artillerie ont jeté un pont de bateaux sur lequel le roi et M. le Dauphin ont passé à cheval, ainsi que tout l'état-major. Les nombreux spectateurs qui bordaient les deux rives n'étaient pas sans inquiétude en voyant le mouvement d'oscillation que donnait au pont le courant du fleuve ; aussi lorsque S. M. l'a eu franchi, les cris de *vive le roi* ont retenti de toutes parts.

« Le roi s'est rendu alors au retranchement de Guise, où se trouvent l'arsenal et le magnifique ensemble de tous les établissements de la direction de l'artillerie. S. M. les a examinés en détail, ainsi que les ateliers en activité, et a paru extrêmement satisfaite des travaux exécutés devant elle. De là le roi s'est rendu à l'hospice civil, où il était attendu par le ministre de l'intérieur, par le préfet et la commission administrative. Les membres de cette commission s'étaient fait un devoir de prévenir à diverses reprises que plusieurs malades se trouvaient atteints d'une fièvre qui pouvait être contagieuse. S. M. n'a cependant point été arrêtée par cette considération, et après avoir entendu une courte prière dans la chapelle, non-seulement elle a visité toutes les salles du rez-de-chaussée, mais elle a voulu visiter aussi celles du premier étage, en répondant aux nouvelles observations qui lui étaient faites, par ces mots touchans : « Que si sa présence avait fait du bien aux malades qu'elle venait de visiter, elle en ferait aussi aux autres. »

« S. M. s'est approchée du lit des malades pour leur adresser des paroles de consolation. Ces malheureux se soulevaient pour contempler les traits du roi, dont la présence leur faisait oublier leurs maux, et des cris de *vive le roi* ! attestaient combien leur âme était pénétrée de reconnaissance. S. M. a accueilli avec une extrême bonté les administrateurs, les médecins et les sœurs qui dirigent cet hospice, et les témoignages de sa satisfaction ont été pour eux la plus douce récompense de leur zèle et des soins qu'ils donnent à l'humanité souffrante.

« Le roi s'est rendu ensuite au collège, et a été reçu par le proviseur et les professeurs. Un trône avait été élevé dans la cour principale : S. M. s'y est placée aux acclamations de plus de 400 élèves qui s'y trouvaient rassemblés ; elle a permis que l'un d'eux lui adressât un discours, auquel elle a daigné répondre avec bonté. Le ministre de l'intérieur a reçu l'ordre du roi d'ajouter, en faveur du jeune Fourrier, un prix particulier à ceux qui doivent être distribués prochainement au collège.

« S. M. n'est rentrée à la préfecture qu'à quatre heures et demie, et à six heures elle s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville où elle avait accepté un dîner que lui a offert le corps municipal ; une table de 75 couverts était dressée dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, et le public a été admis à circuler devant la table du roi. Après le dîner, S. M. est allée à la salle de spectacle. Sa présence a été accueillie par les plus vives acclamations, qui ont redoublé après chaque couplet du Chant Français, et d'une cantate composée par un officier de la garnison. Le spectacle terminé, S. M. a été conduite sur une terrasse d'où elle a vu un magnifique feu d'artifice préparé par les officiers de l'Ecole pyrotechnique, et qui surpasse tous ceux qu'elle a pu voir dans la capitale.

« Le roi, à sa rentrée à la préfecture, a été de nouveau salué par les acclamations de la foule innombrable qui couvrait la place et les quais. »

— Tous les discours prononcés en présence du roi pendant son voyage ne présentent pas le même degré d'intérêt, et ceux qui sont recueillis par le journal officiel ne sont pas toujours les plus dignes d'attention. Ainsi, le *Moniteur* n'a pas publié le discours prononcé par M. Harat, président du tribunal de commerce de Metz. Après avoir offert à S. M. l'hommage de l'amour et du respect du tribunal, M. Harat s'est exprimé ainsi :

« Si nous ne craignons, Sire, de contrister votre cœur paternel, nous déposerons aux pieds du trône nos douloureuses doléances sur le malaise toujours croissant du commerce.

« Le département de la Moselle, par sa position topographique, devient particulièrement l'objet de votre sollicitude ; ce ne sera pas vainement qu'il l'aura invoquée en cherchant à lui rendre, avec les états limitrophes, des moyens d'échange dont il profitait précédemment pour l'écoulement de ses vins et des produits de son industrie.

« Nous osons également espérer de votre auguste bienveillance un accueil favorable à la demande plusieurs fois répétée pour l'obtention d'un entrepôt avec transit, lorsque, dans sa haute sagesse, votre majesté jugera convenable d'ordonner la création de ces établissements sur divers points du royaume.

« Daignez, Sire, écouter avec bonté nos respectueuses réclamations qui ne sont dictées que par le vif désir de voir le commerce, l'une des sources de la fortune publique, reculer à un état plus prospère que lui garantira votre royale protection, etc. »

Le roi a paru écouter ce discours avec attention, et a témoigné au président combien il désirait la prospérité du commerce ; il a daigné promettre de peser mûrement dans sa

sagesse tous les moyens d'amélioration qui pourraient lui être présentés.

L'accueil encourageant que le roi fait toujours aux doléances qui lui sont adressées, ses réponses précises et pleines de bonté, montrent assez quel langage il aime à entendre : des paroles graves, des vérités franchement exprimées, lui plaisent apparemment plus que des formules vainement complimentaires. Nous remarquerons que les organes du commerce n'ont pas été les derniers à comprendre que dans ses communications avec les citoyens le roi cherche la vérité.

— La Gazette d'Augsbourg rapporte que le comte de Crussol, neveu de M. le duc de Morlemart, et le comte Apraxine; attaché à l'ambassade de Vienne, venaient d'arriver du quartier-général de Schoumla dans la capitale de l'Autriche. Selon ces deux témoins oculaires, l'introduction de la discipline militaires n'a presque rien changé dans la tactique des Turcs, et leur manière de se battre est presque toujours la même que lorsque Valentin l'observa dans la campagne de 1810. Ainsi qu'à cette époque, ils placent toutes leurs espérances dans le camp retranché de Schoumla, qui renferme maintenant toutes les hauteurs qui pouvaient le dominer.

Entouré par une montagne creusée et inaccessible, il n'est abordable que du côté de l'est. Il est couvert dans cette direction par des redoutes et par un mur qui environne tout le camp, et va se lier aux batteries établies sur les pentes orientales de la montagne. A droite de cette position, qui présente une dentée d'une lieue d'Allemagne, est le château fortifié de Matchin.

Les Russes de leur côté s'occupent sans relâche à élever des tranchées pour empêcher les sorties des Turcs et les enfermer plus étroitement dans leurs positions. On leur a déjà coupé les communications avec les places du Danube et Constantinople, et rendu impossible l'approche des renforts et des convois.

Il n'y a eu jusqu'à présent que des combats de cavalerie où les Turcs ont essayé vainement d'entamer les carrés russes. Leurs attaques sont impétueuses, mais toujours aussi irrégulières qu'autrefois : quelques volées d'artillerie et de mousqueterie les forcent bientôt à la retraite. Leur artillerie des fortifications est bien servie, mais elle ne fait que peu de mal aux Russes, parce qu'elle est de faible calibre. Une partie seulement de leur artillerie de campagne est attelée de chevaux, et ne peut en aucune manière se mesurer avec celle des Russes.

Les arrivages de vivres à l'armée russe sont organisés d'une manière très-régulière : 22,000 chariots attelés de bœufs et 6,000 attelés de chevaux sont continuellement employés à ce service. Comme l'herbe est abondante, les différents corps d'armée sont toujours suivis de nombreux troupeaux de bœufs qu'on tire de l'intérieur de la Russie ou de la Valachie. Le nombre des malades devant Schoumla ne s'élève pas à plus de 2,000, malgré la chaleur qui a dépassé 45 degrés, et le manque d'eau. On compte que les Russes pourront, à l'aide des renforts qui leur arrivent, être dans les premiers jours de septembre en état de masquer le camp de Schoumla pendant que le reste de l'armée traversera le Balkan dans la direction de Kamabat et d'Andrinople, et qu'une autre colonne s'avancera sur Widdin et Kirkhisse.

— On écrit de Gibraltar : Les corsaires de l'empereur de Maroc ont capturé trois navires : un anglais, un autrichien et un russe ; bravement débuté ! Voilà un obscur brigand qui ne craint pas de s'attaquer à trois grandes puissances ; mais il faut avouer aussi qu'elles méritent bien cet affront !

— Le 27 août, le capitaine Mallet, ayant été abordé par un pilote anglais, sur le rapport de ce dernier, il a appris que le 8 dudit mois un vaisseau russe, monté de 1100 hommes, s'était perdu corps et biens sur une des îles Sorlingues. (Journal du Havre.)

— Dans sa séance du 28, le conseil de guerre de Strasbourg a adopté l'opinion partagée aujourd'hui par presque tous les conseils de guerre, relativement au cri de vive l'Empereur, que quelques chefs de corps s'obstinent à qualifier de séditieux. Malgré les plaintes rédigées par M. de Frescheville, colonel du 2^e régiment d'infanterie légère, en garnison à Belfort, deux soldats de ce régiment, les nommés Lebauf et Posson, ont successivement été acquittés, et à l'unanimité, de l'accusation de cris séditieux fondée sur ce que, dans un état d'ivresse, ils avaient proféré le cri de vive l'Empereur. Le défenseur n'a pas eu de peine à faire ressortir le ridicule et la nullité d'une pareille exclamation, à l'époque où nous vivons ; il a invoqué les opinions émises par le ministère public lui-même, notamment par M. Boyé, rapporteur du 2^e conseil de guerre à Strasbourg, et par M. de Bréa, rapporteur du 1^{er} conseil à Paris.

— L'esprit d'association est porté à tel point en Angleterre, qu'il trouve à se placer même au sein des plaisirs. Des ouvriers et des artisans anglais, jaloux de voir la France, se sont réunis au nombre de 146 pour fréter le superbe paquebot à vapeur le William Jofse, et le 25 août ils sont entrés au port de Boulogne. Le lendemain dimanche, ils ont exploré la ville, se sont régalez de Bordeaux à vingt sous, de fruits frais, de l'excellente eau-de-vie de France, et ils sont repartis pour la vieille Angleterre, enchantés d'avoir pu se procurer tant de jouissances pour 2 liv. sterl. par tête.

— Voici quelques détails sur le duel de M. Garnerey avec M. Reynouard. Il paraît que M. Garnerey croyait avoir à se plaindre de ses relations avec M. Reynouard pendant la traversée, et il régna beaucoup d'aigreur entre ces deux Mes-

sieurs à l'arrivée au lazaret de Toulon. M. Reynouard fit mettre à terre le peintre, qui était malade, et qui, privé de l'assistance du médecin du bord, écrivit d'abord pour demander du secours, et ensuite pour se plaindre que les soins indispensables dans sa position lui fussent refusés. Cette dernière lettre, écrite dans l'irritation de la fièvre, eut pour réponse une provocation en duel de la part de M. Reynouard. Le rendez-vous fut donné pour l'un des jours qui suivirent la sortie de quarantaine ; M. Garnerey, dont l'indisposition n'avait point cessé, eut le triste avantage de tirer le premier, et le témoin de son adversaire ne s'aperçut pas que celui-ci était blessé, car il fit feu à son tour et recommença même sa décharge, le premier coup ayant parti obliquement. Ce fut après ce deuxième coup qu'on connut la blessure de M. Reynouard, blessure mortelle, bien qu'en apparence assez légère, pour n'avoir point empêché celui-ci de tirer à son tour.

— Le fait suivant répond mieux que toutes les apologies aux déclamations contre les comédiens. La troupe d'arrondissement qui dirige M. Deilenence, vient de faire sa clôture au théâtre d'Arras par une brillante représentation au bénéfice des veuves et orphelins des pêcheurs du port de Calais, victimes des désastres de la nuit du 14 au 15 août dernier. Il est bon de noter que Calais n'est point du ressort de l'arrondissement qu'exploite ce directeur ; cette circonstance, en prouvant son désintéressement, donne plus de prix encore à sa bonne action.

— On lit dans le Courrier de la Meuse :

« Des bruits touchant un changement prochain dans le personnel de la haute administration du royaume des Pays-Bas circulent en ce moment. Il s'agirait de la retraite de deux ministres dont l'un a eu le bonheur de se maintenir jusqu'à cette heure dans son poste, et dont l'autre, jeune encore, a étonné tout le monde par son entrée au ministère. Nous ignorons jusqu'à quel point ces bruits sont fondés. »

— Les prêtres expulsés du Mexique et qui se sont réfugiés à la Havane, s'étaient presque tous enfilés en emportant avec eux divers ornemens qui appartenaient aux paroisses qu'ils desservaient auparavant. En arrivant dans la capitale de l'île de Cuba, ces pasteurs fugitifs allèrent avec une sorte de fanfanerie les richesses dont ils venaient de déposséder les autels qu'on les avait forcés d'abandonner. L'évêque de la Havane instruit de leurs indiscrètes révélations, exigea bientôt que chacun déclarât les objets qu'il possédait et la paroisse à laquelle ils avaient appartenu. L'un était prêtre du bienheureux San-Francisco, l'autre du grand San-Antonio, un troisième du fameux San-Dominico, etc., etc. Eh bien ! leur dit l'évêque, nous avons à la Havane des paroisses pour tous ces saints là ; ainsi il est juste que la maison du bienheureux San-Francisco recouvre les ornemens que vous lui avez conservés, et il est tout aussi équitable que San-Antonio et San-Dominico ne soient pas privés de ce que les fidèles ont voué à leur culte. Cette décision rendue par l'évêque, il a bien fallu l'exécuter, et les curés fugitifs ont été forcés de renoncer aux richesses qui provenaient de leurs paroisses et qu'ils regardaient comme de bonne prise.

— Un artiste de Boston, nommé Adam Stewart, a inventé un instrument auquel il donne le nom de *Syrène*, dont l'harmonie et l'effet sont, dit-on, prodigieux ; il a les touches du piano, avec cette différence qu'elles sont assez rapprochées pour qu'on puisse en faire vibrer 11 à la fois. Le son s'élève à la force de celui d'un grand orgue, et descend jusqu'à la douceur de la flûte et de l'harmonica. Il embrasse 4 octaves avec tous leurs demi-tous ; et ce qui étonnera peut-être plus encore, c'est que l'espace qu'il occupe n'est que d'un demi-pied cube, et que son poids n'exécède pas 14 livres.

Cette découverte annoncée a peut-être quelque analogie avec celle déjà connue en France, dont nous avons vu quelque part la description suivante :

« L'auteur a imaginé de monter des tubes en verre et des gobelets en cristal, sur une sorte de piano, et d'opérer à volonté, par un ruban saupoudré de résine et humecté, un frottement sur un ou plusieurs de ses tubes ou gobelets. »

« Une pédale sert à mettre le ruban sans fin en mouvement, et les touches du piano font appuyer le ruban et produire des sons très-agréables et très-forts à toutes les notes correspondantes. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 5 septembre.

Nous apprenons que notre gouvernement a ouvert un crédit pour lord Heytesbury, à Constantinople, par le moyen d'un négociant faisant le commerce avec la Turquie.

— L'escadre russe partira de Plymouth sous peu de jours. Le journal de cette ville fait l'éloge des marins et officiers russes.

— On dit que la visite de M. Peel au duc de Wellington à Stathfeldsay, où se rendront encore d'autres membres du cabinet, a surtout pour but quelque arrangement final pour l'amirauté. S. A. R. le duc de Clarence a envoyé hier à la résidence du duc de Wellington une missive qui lui a été transmise par un courrier spécial. (The Standard.)

— Pendant plusieurs siècles, le pavillon anglais a été respecté par la Porte-Ottomane ; nos marchands faisaient un commerce lucratif dans le Levant ; la navigation des Dardanelles nous était ouverte ; notre commerce de la mer Noire était encouragé, et, ce qui est bien plus important, ce com-

merce, ces privilèges, ces avantages nous étaient garantis contre une agression étrangère par la position de la Turquie. L'Autriche ne pouvait nous atteindre, non plus que la Russie ; nous pouvions être en guerre avec toutes les nations du monde, tant que la Turquie nous était fidèle ; personne ne pouvait nous blesser sans passer d'abord dans le cœur de l'empire turc. Telle était notre position avant l'outrage de Navarin. La Turquie était entre nous et les puissances du nord, avec la Perse sur ses flancs et sur ses derrières ; elle formait une espèce de camp retranché entre l'Europe et nos possessions indiennes. Dans cette position, la Turquie était un cordon sanitaire sur les frontières de l'Europe septentrionale ; c'était notre meilleur allié dans la Méditerranée, le plus fort boulevard de l'Inde anglaise.

Le danger auquel la Turquie est exposée aujourd'hui par l'invasion de la Russie, doit être pour nous un motif de chercher à l'éloigner. Il est vrai que la Russie peut avoir des motifs de guerre contre l'empire turc. Peut-être a-t-elle acquis le droit de faire marcher ses armées jusqu'au pied du Balkan pour venger ses griefs. Nous n'en discuterons pas maintenant la nature ; qu'ils soient réels ou supposés, que ce ne soient que de simples prétextes pour voier des desseins ultérieurs et exécuter ses projets d'agrandissement médités depuis long-temps : peu nous importe ; elle est en marche pour se venger, dit-elle ; elle a déclaré qu'elle ne déposerait les armes que lorsque les frais de la guerre seraient payés et que le passage du Bosphore lui serait inviolablement assuré.

Mais n'y a-t-il pas d'autres puissances aussi intéressées que le magnanime Nicolas à l'assuré inviolable du passage du Bosphore ? Est-ce une dispute à laquelle les barbares du midi et les barbares du nord du mont Hémos ont seuls quelque intérêt ? S. M. I. a-t-elle oublié que le pavillon russe n'est pas le seul qui passe les Dardanelles ? Son esprit chevaleresque ayant poussé la chose un peu trop loin, l'empereur Nicolas n'a-t-il pas fait attention que l'Angleterre était tout aussi intéressée à la navigation libre de la mer Noire que l'empereur de toutes les Russies ?

Voilà précisément la question au sujet de laquelle lord Heytesbury est autorisé à demander des explications, il ne faut pas, par des concessions ou des droits de conquête, que nous nous trouvions dans une fautive position, et les hommes naturellement chargés de veiller à la prospérité du commerce anglais se déshonoreraient s'ils laissaient détruire des droits établis depuis long-temps. Il nous faut des garanties contre les conséquences de la victoire, contre la défaite des armées turques, contre la marche des Russes sur le Bosphore. L'honneur de l'empereur Nicolas peut être au-dessus du soupçon ; sa magnanimité peut être aussi pure que le rêve d'un ange, sa libéralité aussi immense que ses vastes domaines ; et cependant, nous qui avons de l'expérience, nous demandons des garanties, ou au moins des explications tellement satisfaisantes, qu'elles puissent augmenter notre foi dans les promesses de S. M. I. Voilà pourquoi lord Heytesbury a été envoyé à la cour de Russie, ou, si l'on veut, au camp impérial. (New-Times.)

RUSSIE.

BULLETINS OFFICIELS DE L'ARMÉE RUSSE.

On a reçu, par voie extraordinaire, une série de bulletins de l'armée russe, du 7 au 11 août ; ils embrassent toutes les opérations sur les divers points importants : Schoumla, Varas et Silistria.

Opérations sous Schoumla

27 juillet (7 août).

Après le départ de S. M. l'empereur, le 21 juillet (2 août), il ne s'est passé rien de remarquable sous Schoumla, à l'exception d'une fusillade entre les tirailleurs de nos avant-postes et les tirailleurs turcs.

Le 22 (3 août), le lieutenant Iranoff, qui se trouvait avec une partie de sa division à Tchillyk, acheva de fortifier sa position. Le 24 (5 août) le détachement sous les ordres du lieutenant-général prince Mandatoff, fit une forte reconnaissance sur le flanc gauche de l'ennemi depuis le village de Maino jusqu'à Bouoular par Kadikivi. Ce détachement ne rencontra les Turcs nulle part ; mais il reconnut exactement la situation des lieux, et remarqua que l'ennemi avait, sur une chaîne de hauteurs qui touche son flanc gauche, de vastes retranchemens flanqués de bastions.

La cavalerie turque n'est plus sortie de la forteresse, au rapport des Balgares qui se sont réfugiés chez nous ; celle-ci manque de vivres et surtout de fourrage : il résulte, d'après ces mêmes rapports, que le séraskier Hussein-Pacha aurait reçu de Constantinople l'avis officiel qu'on ne lui enverrait aucun renfort, attendu que toutes les troupes dont la présence n'est pas nécessaire dans la capitale seraient envoyées en Morée.

Le 25 (6 août), le lieutenant-général Rüdiger fut envoyé avec un fort détachement d'infanterie ; de cavalerie et d'artillerie pour reconnaître le flanc droit de l'ennemi dans la direction de Tchillyk à Kosteir. Avant que ce détachement fut sorti de la position occupée sous Tchillyk par le lieutenant-général Iranoff, nos piquets avancés remarquèrent qu'un corps de 2,000 Turcs, composé en grande partie de cavalerie sortie de la place, s'était porté par Kosteir à Eski-Stamboul.

Le lieutenant-général Rüdiger marcha aussitôt sur Eski-Stamboul, pour couper le chemin à l'ennemi, après avoir en même temps détaché des partis pour observer ses mouve-

Les partis reconnurent que l'ennemi, après avoir passé derrière le village de Dragkibioi, s'était dirigé sur Tchalykavak. Le lieutenant-général Rüdiger en ayant conclu que ce détachement était destiné à escorter des transports dirigés sous Tchoumla, s'arrêta à Eski-Stamboul, et occupa une position qui lui donna les moyens de couper le retour à l'ennemi.

OPÉRATIONS SOUS VARNNA.

30 juillet (11 août)

Du 24 (5 août), au 30 (11 août), on a construit au pied des hauteurs occupées par nos troupes, cinq redoutes qui couvrent l'espace entre la mer et la plaine qui aboutit au golfe; de plus, on a arrêté de construire dans la nuit du même jour une sixième redoute sur le bord même du golfe, ce qui termine notre ligne de blocus du côté du nord.

Le 26 (7 août) au matin, l'ennemi fit une vigoureuse sortie pour nous chasser de notre position; mais après un combat acharné, qui dura jusqu'au coucher du soleil, il fut enlutté, et se retira dans la place, après avoir essuyé une forte perte.

Le même jour une frégate et une bombarde commencèrent à bombarder la forteresse; elles continuent cette opération avec succès, malgré le feu vigoureux de la place. Ces bâtiments seront, au besoin, relevés par d'autres.

Dans la nuit du 26 au 27 (7 au 8 août), M. l'amiral Greigh détacha des chaloupes armées sous le commandement du capitaine de second rang Melikhoff, chef de son état-major, pour s'emparer de la flotille turque stationnée sous la forteresse. A la faveur de l'obscurité de la nuit, le capitaine Melikhoff s'avança avec ordre et sans bruit en serrant la côte du cap Galata; il fit le tour du golfe, et ayant passé à poupe de la flotille ennemie, il avança rapidement contre elle.

L'ennemi ne remarqua la manœuvre de nos chaloupes que lorsqu'elles n'étaient plus qu'à demi portée de fusil. Un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie que la forteresse et la flotille commencèrent à la fois, ne put arrêter nos intrépides marins; ils s'élançant avec leur bravoure accoutumée, aux cris de *houra*, sur les bâtiments turcs, se rendent maîtres de tous sans exception, malgré une résistance désespérée, et les amènent à la remorque jusqu'à la flotte, sous un feu terrible de mitraille que faisait la place. Quatorze bâtiments, deux barques armées, cinq pièces de canon, une grande quantité de munitions de guerre, et quarante-cinq prisonniers, au nombre desquels se trouve le commandant de la flotille, sont les fruits de cette audacieuse entreprise, que couronna le succès le plus complet, sous les yeux même du capitain-pacha qui commande à Varna.

Nous avons eu dans cette affaire 4 hommes tués et 57 blessés; trois officiers et un garde-marine sont au nombre de ces derniers. La perte de l'ennemi est beaucoup plus forte: outre ceux qui ont été tués pendant le combat, il a perdu la plus grande partie des hommes qui se trouvaient à bord des bâtiments; car croyant s'échapper à la nage, le plus grand nombre s'est probablement noyé.

Le 28 (9), l'ennemi a fait une nouvelle tentative pour nous chasser de nos positions; mais grâce aux sages dispositions de l'aide-de-camp général prince Menstchikoff et à la brillante valeur de nos troupes, il fut repoussé et poursuivi jusqu'au pied des remparts. L'infanterie régulière turque fit quatre attaques contre le 14^e régiment de chasseurs et le 2^e bataillon du 15^e; chaque fois elle fut reçue à la baïonnette, et refoulée jusqu'aux portes de la place sans essuyer un coup de fusil.

Le combat, qui dura toute la journée, ne nous a causé qu'une perte très-légère; nous avons eu dans ces sorties 57 hommes blessés et 25 tués ou perdus. Malheureusement le brave colonel Lowenthal, commandant le régiment de Nizoff, a perdu le bras gauche dans cette affaire. L'ennemi a employé deux jours à enterrer ses morts, ce qui prouve l'énormité de sa perte.

L'aide-de-camp général prince Menstchikoff a envoyé au midi de la place de Varna, qui n'est pas encore bloqué, des partisans pour détruire les convois qui pourraient y arriver d'au-delà du Balkan.

OPÉRATIONS SOUS SILISTRIE.

15 (27) juillet.

Le général d'infanterie Roth informe que le 11 (25), 12 (24) et 13 (25), l'ennemi a fait quelques sorties que nos troupes ont repoussées avec très-peu de perte de notre part. L'on a fait et garni quelques fortifications sur la hauteur à laquelle touchait le flanc gauche du corps occupé au blocus.

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

CHANSONS NOUVELLES.

Par C. C. B. et J. D., chez Targe, libraire, rue Lafont; et chez Chambet fils, quai des Célestins.
Prix: 1 fr. 50 cent. (148-2)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE
D'un joli petit domaine situé en la commune de Montagny, appartenant au sieur Rave, ex-teinturier, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière.
Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Antoine Rey

dessinateur, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, et de son autorité procédant Clarisse Eychborn, son épouse; Jean-Jacques-Frédéric Poncet, hôtelier, demeurant à Tarare, et de son autorité procédant Jeanne-Cécile Eychborn, son épouse; et enfin de demoiselle Eychborn, majeure, rentière, demeurant à Lyon, rue de la Poulallerie; lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Pierre-Gilbert-Marie Phélip fils, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, montée du Chemin-Neuf, n^o 2;

Contre: 1^o le sieur François Rave, ex-teinturier, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière, débiteur failli; 2^o le sieur Michel Brirot, teneur de livres, demeurant à Lyon; rue de l'Arbre-Sec, syndic provisoire de la faillite dudit sieur François Rave.

Designation du domaine.

Le domaine est situé sur la commune de Montagny, canton de Givors, deuxième arrondissement du département du Rhône, et consiste en maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terrasse, pièce d'eau, terres et vignes, le tout de la contenance d'environ deux cent six ares quatre-vingt-huit centiares, soit seize bichérées, ancienne mesure lyonnaise, ne formant qu'un seul tenement. Les bâtiments et la cour occupent une superficie de six ares quarante-six centiares environ; le jardin, la terrasse et la pièce d'eau, celle de neuf ares soixante et dix centiares environ; les vignes, celle de cent trente-neuf ares quatre centiares environ; et enfin les terres, celle de cinquante-un ares soixante et quatorze centiares environ.

Ce domaine a été saisi par procès-verbal de Blanchard, huissier à Lyon, en date du trente mai mil huit cent vingt-huit, visé le même jour, soit par M. de Goiffieu, maire de la commune de Montagny, soit par M. Desgranges, greffier de la justice de paix du canton de Givors, qui en ont chacun séparément reçu copie entière; enregistré à Lyon le deux juin suivant par M. Guillot, qui a perçu les droits; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon le trois dudit mois de juin, volume 15, n^o 12, et au greffe du tribunal civil de Lyon, le treize du même mois de juin, n^o 15 du registre 34.

La première lecture ou publication du cahier des charges, clauses et conditions de la vente a eu lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance seant à Lyon, place St-Jean, hôtel Chevieres, le samedi neuf août mil huit cent vingt-huit, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de l'audience.

La seconde, le vingt-trois dudit mois d'août.

La troisième, le six septembre suivant.
L'adjudication préparatoire aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance seant à Lyon, place St-Jean, hôtel Chevieres, le samedi vingt septembre mil huit cent vingt-huit, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de l'audience, et elle sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, au pardessus de la somme de cinq mille francs, mise à prix offerte par les poursuivans, et outre et indépendamment de l'accomplissement des clauses et conditions du cahier des charges.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^e Phélip, avoué des poursuivans, demeurant à Lyon, montée du Chemin-Neuf, n^o 2. (156)

Le douze courant, neuf heures du matin, sur la place St-Pierre à Lyon, il sera procédé à la vente de cotons, banques, balances et autres objets saisis. Boissat. (157)

Vendredi prochain douze du courant septembre mil huit cent vingt-huit, neuf heures du matin, sur la place du Plâtre de cette ville, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en balances, banque, caisses, coffre, chaises; etc. BLANCHARD. (158)

Vendredi douze septembre courant mil huit cent vingt-huit, neuf heures du matin, sur la place Sathonay de cette ville, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en garde-manger, tables, casseroles cuivre, marmites, vaisselle, etc. BLANCHARD. (159)

Samedi treize septembre courant mil huit cent vingt-huit, neuf heures du matin, sur la place Lévis de cette ville, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, commode, placard, établis de menuisier, planches, plateaux, etc. BLANCHARD. (164)

ANNONCES DIVERSES.

VENTE VOLONTAIRE.

Le vingt du courant, à dix heures du matin, pardevant M^{es} Laforest et son collègue, notaires à Lyon, et en l'étude dudit M^e Laforest, rue de la Barre, n^o 2, il sera procédé à la vente aux enchères de l'ancien café Teissier, établi à Lyon place des Célestins, exploité par Arnoux et comp^e, et connu sous la désignation de café du *Messager des Dieux*. Ce café est parfaitement décoré. Il est en pleine activité, et d'un revenu assuré.

La vente comprendra tout le mobilier, les ustensiles, les décors, agencemens, et les avantages de la location.

Il sera également procédé à l'adjudication au plus offrant des recouvrements dont il sera fait un lot séparé.

Les clauses et conditions de la vente dont il a été dressé acte seront communiquées par ledit M^e Laforest, qui est chargé de recevoir des offres et de traiter de gré à gré avant le jour de la vente.

On donnera des facilités pour les paiemens. (129-2)

A VENDRE.

TERRE DE BOIS-DIEU.

Située sur la commune de Lissieu, fort rapprochée de Limonest et de la grande route de Lyon à Paris, à vendre en totalité ou par parties.

Cet immeuble se compose, 1^o d'un ancien château meublé, formant habitation pour les maîtres, chapelle garnie de ses ornemens, cours, jardin, terrasses, beaux ombrages, pièces d'eau, bassin, sources et réservoirs, pré, vignes et verges de réserve; 2^o de deux corps de domaine, consistant chacun en prés, terres, vignes et bois, le tout de l'étendue de 530 bichérées lyonnaises.

Cette terre est dans une exposition agréable et champêtre, elle est à une heure et demie de Lyon.

Les fonds sont de première classe, et une partie de l'immeuble d'une étendue de 180 bichérées, dans laquelle se trouvent les bâtimens, est close de murs en pierre, avec barrières de fer.

Sa composition totale est:

- De 270 bichérées de terre;
- De 95 bichérées de prés;
- De 30 bichérées de vignes;
- De 125 bichérées de bois, dont partie en haute futaie.

S'adresser, pour les renseignements, sur les lieux, soit dans l'immeuble, aux propriétaires, soit à M^e Joannard, notaire à Chasselay, et à Lyon, à MM^{es} Coste, notaire, rue Neuve, et Lecourt notaire, rue Puits-Gaillot. (138-9)

A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal. (120-4)

Divers meubles et ustensiles d'un fonds de liquoriste, tel que foudres de diverses grandeurs, une grosse romaine, chevaux et cabriolets de voyage, un alambic neuf, futailles de toutes grandeurs.

S'adresser place Saint-Lau rent, n^o 5. (147-2)

A vendre de suite pour cause de départ.

Un joli mobilier, consistant en un bureau, commode, bois de lit, tables, glaces, gravures, etc. S'adresser rue du Griffon, n^o 3, au 4^e, première porte à gauche. (158-2)

A LOUER.

A louer de suite ensemble ou séparément.

Vastes magasins et appartemens au premier, place Saint-Laurent, n^o 5. S'adresser à M. Noilly. (146-2)

A louer de suite.

Etablissement convenable à une bonne auberge, en cette ville et sur la route la plus fréquentée, avec écuries, remises, fenil, douze ou vingt pièces, et un plus grand nombre si on le désire. S'adresser au bureau du journal. (160)

A louer de suite pour cause de départ.

Bel appartement de huit pièces au premier étage avec balcon, presque au centre de la ville, avec tous les agencemens, on laisserait aussi les glaces, le tout pour 1,200 fr. de loyer. S'adresser à M. Philippe Flacheron, marchand de nouveautés, place de la Comédie. (161)

AVIS.

HOTEL DE FRANCE,

Rue du Gare, n^o 5, près le Grand-Théâtre. RIVIERE ET C^o.

TABLE D'HOTE.

- A 10 heures: DÉJEUNER à 1 fr. 20 cent.
- A 2 heures } DINER à 2 fr.
- A 4 heures }

SOUPER à 75 cent.

On prend des pensionnaires au mois et au cachet. (163)

M^{me} CONSTANCE CAVENDISH, DE LONDRES,

Professeur de langue anglaise, rue Lanterne, n^o 5, au 1^{er}. Ses leçons sont simples, faciles, et elle garantit à l'élève studieux une bonne prononciation en quatre mois d'étude. (162)

SPECTACLES DU 11 SEPTEMBRE

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

L'AMANT BOURRU, comédie. — LA JEUNE PRINCE, opéra. — ASTOLPHE ET JOCONDE, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LES DIX FRANCS DE JEANNETTE, vaudeville. — LE DIPLOMATE, vaudeville. — LES PREMIÈRES AMOURS, vaudeville. — PAUL ET JEAN, vaudeville.

